



# "L'ATELIER 9"

Fiche d'inscription 2024-2025

Inscription possible par courrier en renvoyant **avant le 6 septembre** la fiche d'inscription dûment remplie, signée et accompagnée du règlement des cours + frais d'inscription (à l'ordre de l'Atelier 9) et de la cotisation de 11€ à l'association Atelier 9 Géod.

UNE fiche par famille complétée et règlement intérieur signé au verso à remettre impérativement à l'inscription.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
né(e) le : \_\_\_\_\_ cours choisi(s) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Email élève : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_  
NOM responsable légal pour les mineurs \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Email parent : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
né(e) le : \_\_\_\_\_ cours choisi(s) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
né(e) le : \_\_\_\_\_ cours choisi(s) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
C P : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Très important : merci de nous donner un **Email valide que vous regardez régulièrement**.  
Pour les mineurs, Email des parents ET Email personnel pour les ados qui en possède un.

Pour les nouveaux élèves, comment avez-vous connu l'école ? : \_\_\_\_\_

Le règlement du forfait annuel se fait en 3 chèques à remettre à l'inscription, ou dans sa globalité. Possibilité de règlement en 10 fois sur demande. Pour rappel, toute inscription engage l'élève pour la saison entière, toute saison commencée est due. Pas de remboursement, sauf cas extrême. Merci de votre compréhension.

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école (à lire et à signer au verso)

Frais Inscription Nouvelle 19 € ou Réinscription 14 € ou Famille 24 €		
1 <sup>er</sup> chèque		
Total 1 <sup>er</sup> chèque		
2 <sup>ème</sup> chèque		
3 <sup>ème</sup> chèque		
Total forfait annuel, règlement en 1fois		
Cotisation Association Atelier 9 Géod <u>règlement séparé</u> 11€ /élève	11€ x	=
Pour enfant, règlement de tenue éventuelle (à voir avec Audrey)		

## Règlement intérieur de "l'Atelier 9"

### Article 1 - Inscription

Les cours suivent le rythme scolaire de septembre à juillet avec une semaine de fermeture à chaque vacances scolaires (deux semaines pour les fêtes). Les cours proposés durant la semaine de vacances scolaires où l'Atelier 9 est ouvert, peuvent être modifiés voire annulés selon la présence des élèves.

### Article 2 - Paiements

Le paiement des cours se fait à l'inscription en 3 chèques ou dans sa totalité.

Le forfait annuel n'est pas remboursable, sauf raison exceptionnelle (mutation, maladie ...)

**Toute année commencée est intégralement due, les chèques établis pour facilité de paiement ne peuvent ainsi être restitués en cours d'année.**

### Article 3 - Tenue

Achat de la tenue, paire de collant et justaucorps de couleur différente selon les cours (enfants/ados), à voir avec le professeur.

### Article 4 - Vestiaires

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents des petits) et professeurs. En cas de perte ou de vol, "l'Atelier 9" ne pourra être tenu pour responsable.

### Article 5 - Consignes durant le cours

Pour le bon déroulement du cours, les élèves doivent respecter les horaires, avoir une tenue adaptée à la pratique de la danse, ainsi que les cheveux attachés.

Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées.

Les parents s'engagent à marquer la tenue imposée pour les cours d'enfants et ados.

Il n'est pas permis aux élèves de prendre des photos ou des vidéos durant les cours sans autorisation.

### Article 6 - Absence et Présence

L'assiduité est nécessaire afin de profiter de la progression du cours tout au long de l'année.

En cas d'absence merci de laisser un message par mail ou téléphone.

### Article 5 - Spectacle

"L'Atelier 9" organise tous les 2 ans par l'intermédiaire de l'association "l'Atelier9 Géod", un spectacle auquel participent tous les cours de danse. La cotisation est obligatoire pour tous, à chaque inscription.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentations du spectacle est obligatoire.

### Article 6 - Droit à l'image

En m'inscrivant je donne expressément mon autorisation à l'école de danse "Atelier 9" de photographier ou de filmer mon enfant ou moi-même et à utiliser ces images et enregistrements sonores pour tous montages et toutes diffusions vidéo (inclus réseaux sociaux), ou sous forme de produits multimédias qui en seraient issus, à usage non lucratif, sans apparition de nom et ce sans limitation de durée dans le temps.

Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :